

OFFENSES.

	Pages	
Aliénation mentale.....		127
Avortement et tentative d'avortement.....	" 14 et suivantes à 17	
Autres délits non spécifiés.....	" 86 "	89
Ayant des matières explosives en possession.....	" 74 "	77
Bestialité.....	" 22 "	25
Bigamie.....	" 18 "	21
Bris de maison et de magasin.....	" 28 "	45
Bris d'entrepôts.....	" 42 "	45
Bris de Prison.....	" 82 "	85
Cautions pour garder la paix.....	" 70 "	73
Commerce charnel avec une fille en bas âge.....	" 14 "	17
Conduite désordonnée, rupture de la paix.....	"	105 à 106
Conduite oisive et déréglée, vagabondage.....	"	120 à 122
Contraventions aux Lois municipales.....	"	118 à 119
Contraventions aux règlements des liqueurs fortes.....	" 78 "	81 et 113 à 114
Contrebande.....	" 86 "	89
Cruauté envers les animaux.....	"	106
Délits contre le revenu de l'Etat.....	"	126
Désertion d'enfants.....	" 14 "	17
Désertion ou négligence de pourvoir à sa famille.....	"	127
Détournement.....	" 58 "	65
Détournement, fraude et faux prétextes.....	"	107 à 108
Divers petits délits.....	"	119
Domages malicieux à la Propriété.....	"	115
Domages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc.....	" 66 "	69
Domages volontaires et empîement.....	"	115 à 116
Effets volés apportés en Canada.....	" 46 "	49
Effraction et avoir des outils de voleur.....	" 38 "	41
Emeute et voies de fait.....	" 82 "	89
Enfants sans moyens d'existence.....	"	127
Enlèvement.....	" 18 "	25
Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer..	" 10 "	13
Exposition indécente.....	"	122 à 123
Faux et délits par rapport à la monnaie.....	" 70 "	73
Faux prétextes, détournement et fraude.....	"	107 à 108
Fraude.....	" 62 "	69
Homicide non prémédité.....	" 2 "	9
Incendie par malveillance, etc.....	" 66 "	73
Infractions à l'Acte des Lotteries.....	"	127
Infractions à l'Acte des Pécheries.....	"	126
Infractions à l'Acte des Pharmaciens.....	"	127
Infractions aux Actes ayant rapport aux maitres et serviteurs.....	"	117
Infractions aux Actes des chemins de fer.....	"	120
Infractions aux Actes des Médecins.....	"	126
Infractions à l'Acte des Poids et Mesures.....	"	126